



DELIBERATION N° 04/2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Réunion du 12 mars 2024



Membres en exercice	20
Membres présents	12
Pouvoirs	3
Votes :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 025-200066264-20240312-D04_2024-DE



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 26 février 2024, s'est réuni le 12 mars 2024 à 10h, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Elisabeth BROSSARD, François CUCHEROUSSET, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Michel LAURENT, Valérie MAILLARD, représentant Michel VIENET, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Charles PIQUARD, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Christian BRAND, Damien CHARLET, représenté par Marie-Christine DURAI, Marie-Laure DALPHIN, André-Marie DEPOUTOT (pouvoir à Christine BOUQUIN), Magali DUVERNOIS, Géraldine LEROY (pouvoir à Raphaël KRUCIEN), Patricia LIME-VIEILLE, Géraldine TISSOT-TRULLARD (pouvoir à Thierry MAIRE DU POSET), Thierry VERNIER, Michel VIENET, représenté par Valérie MAILLARD

Pour le vote du Compte administratif, Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur Gabriel BAULIEU prend la présidence de la séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

Le compte administratif 2023 de l'ADAT s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat N - 1	Excédent cumulé global
Fonctionnement	1 341 126,00 €	1 369 275,72 €	28 149,72 €	518 810,20 €	546 959,92 €
Investissement	15 709,81 €	12 553,20 €	- 3 156.61 €	96 062.66 €	92 906,05 €

Sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, et après en avoir débattu, les membres du Conseil d'administration,

APPROUVENT à l'unanimité le compte administratif 2023 de l'ADAT, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN

